

DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

COMMUNE DE CHANTEIX

ENQUÊTE PUBLIQUE

prescrite par arrêté du maire de Chanteix le 17 janvier 2025 et qui s'est déroulée du lundi 24 février au lundi 10 mars 2025 inclus.

ANNEXES

Annexe 1 – Avis de la Direction Départementale des Territoires en date du 9 décembre 2024 ;

Annexe 2 – Arrêté du maire de Chanteix du 17 janvier prescrivant l'enquête publique sur la modification de droit commun n°2 du PLU ;

Annexe 3– Avis du CAUE des 7 octobre et 4 novembre 2024 ;

Annexes 4, 5, 6 et 7– Premières et deuxièmes insertions dans la presse, La Montagne et La Vie corrézienne ;

Annexe 8– Certificat d'affichage ;

Annexe 9– Procès verbal de synthèse y compris lettre de transmission à la mairie et copie du registre d'enquête ;

Annexe 10- Mémoire en réponse de la mairie de Chanteix

=====

ANNEXE 1

Tulle, le **- 9 DEC. 2024**

La directrice départementale des
territoires,

à

**Monsieur le Maire
Mairie
20 rue Jean Carou
19330 Chanteix**

Objet : avis sur la modification de droit commun n° 2 du plan local d'urbanisme de la commune de Chanteix

Par courrier du 15 octobre 2024, vous m'avez notifié le dossier de la procédure de modification de droit commun n° 2 (M2) du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Chanteix.

La M2 concerne :

- l'ouverture à l'urbanisation en zone à urbaniser dédiée aux activités d'hébergement touristique (1AUt) d'une zone actuellement à urbaniser, destinée à l'urbanisation ultérieure (2AU), située au lieu-dit « Baspeyrat » ;
- la réduction d'une zone urbaine dédiée aux activités d'hébergement touristique (Uat) contiguë de la nouvelle zone 1AUt ;
- l'ajout d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) sur la nouvelle zone 1AUt ;
- la création du règlement écrit de la nouvelle zone 1AUt.

La procédure de modification de droit commun est adaptée pour les évolutions prévues sur le PLU de Chanteix dans le cadre de la M2, au titre de l'article L. 153-41 du code de l'urbanisme.

Le projet de la M2 réalise une économie d'espace, car il ouvre à l'urbanisation une zone de 1 750 m² en même temps qu'il reclasse en zone agricole (A) 2 050 m² de zone UAt.

Le secteur dédié aux activités d'hébergement touristique constitué des zones UAt et 1AUt vient s'adosser à un secteur urbanisé, il ne crée pas de mitage.

Le règlement écrit de la zone 1AUt reprend intégralement celui de la zone UAAt offrant une cohérence réglementaire à l'ensemble du secteur.

L'OAP et le règlement encadre l'usage qui sera effectué du foncier.

La M2 n'appelle pas d'observation de ma part, j'émet un avis favorable sur cette procédure.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire et accompagner la collectivité dans sa démarche.

1005 330 8 -

La directrice départementale,

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized initials 'MS' followed by a long horizontal stroke that curves upwards at the end.

Marion SAADÉ

ANNEXE 2

ARRETE

Commune de CHANTEIX

Le maire de la commune de Chanteix

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L153-41 et suivants,

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L 123-1 et suivants ;

Vu la loi SRU n°2000-1208 du 13 décembre 2000 modifiée par la loi Urbanisme et Habitat n°2003-590 du 2 juillet 2003 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 11 juillet 2017 approuvant son plan local d'urbanisme ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 21 novembre 2023 prescrivant la modification du plan local d'urbanisme ;

Vu la notification du projet aux personnes publiques associées ;

Vu l'ordonnance de Monsieur le vice-président du tribunal administratif de Limoges en date du 19 décembre 2024 désignant Monsieur René BAUDOUX en qualité de commissaire enquêteur ;

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique ;

ARRETE

Article 1 : Il sera procédé à une enquête publique sur la modification de droit commun n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Chanteix.

Cette modification concerne :

- L'ouverture à l'urbanisation en zone à urbaniser dédiée aux activités d'hébergement touristique (1AUt) d'une zone actuellement à urbaniser ; destinée à l'urbanisation ultérieure (2AU), située au lieu-dit « Baspeyrat »
- La réduction d'une zone urbaine dédiée aux activités d'hébergement touristique (Uat), contiguë de la nouvelle zone 1AUt ;
- L'ajout d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) sur la nouvelle zone 1AUt ;
- La création du règlement écrit de la nouvelle zone 1AUt.

L'enquête se déroulera en mairie de Chanteix pendant une durée de 15 jours, du lundi 24 février 2025 au lundi 10 mars 2025 inclus.

Article 2 : Monsieur René BAUDOUX, retraité de la fonction publique, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le vice-président du tribunal administratif de Limoges et monsieur Jean-Marc CROIZET en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Article 3 : Les pièces du PLU modifié seront tenues en mairie de Chanteix à la disposition des intéressés pendant toute cette période, aux jours et heures d'ouverture de la mairie, à savoir du lundi 24 février 2025 au lundi 10 mars 2025 de 9h00 à 12h00.

Le dossier du PLU modifié sera également consultable sur le site internet suivant : www.chanteix.fr

Article 4 : Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur sera ouvert et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

Les intéressés pourront y consigner leurs observations ou les adresser par courriel à l'adresse mél suivante : mairie@chanteix.fr avec comme objet « modification n°2 du PLU ». Ils pourront aussi les adresser, avec comme objet « modification n°2 du PLU », par écrit, en mairie de Chanteix à l'adresse suivante : 20 rue Jean Carou 19330 CHANTEIX au commissaire enquêteur, celui-ci les visera et les annexera au registre d'enquête.

Article 5 : Le commissaire enquêteur recevra le public en Mairie les :

- lundi 24 février 2025 de 9h00 à 11h00

2

Article 6 : Un avis d'enquête sera publié en caractères apparents 15 jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé de même dans les 8 premiers jours de celle-ci dans les 2 journaux suivants : La Montagne et La Vie Corrézienne.

15 jours au moins avant le début de l'enquête, le même avis sera affiché en mairie et dans tous les emplacements situés sur la commune et permettant la plus large information du public.

L'accomplissement de cette mesure de publicité fera l'objet d'un certificat du Maire.

Article 7 : A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui. Le commissaire enquêteur examinera les observations consignées ou annexées au registre et celles reçues sur la boîte mél.

Il établira ensuite son rapport sur le déroulement de l'enquête et rédigera des conclusions motivées en précisant si elles sont favorables ou défavorables et transmettra l'ensemble de ces pièces dans le délai d'un mois à compter de la fin de l'enquête.

Le maire communiquera copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur au préfet et au président du Tribunal administratif.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie pendant 1 an.

Article 8 : Des copies du présent arrêté seront adressées au :

- préfet du département de la Corrèze ;
- président du Tribunal administratif de Limoges ;
- commissaire enquêteur.

Fait à Chanteix, le 17 janvier 2025

Le Maire,
Jean MOUZAT



2

ANNEXE 3



A l'attention de Monsieur Mouzat, Maire
Mairie
20, rue Jean Carou
19 330 CHANTEIX

Tulle, le lundi 7 octobre 2024.

Objet : Modification N°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Chanteix

Monsieur le Maire,

Faisant suite à la réception de votre mail de demande d'avis, reçu le 27 septembre dernier, concernant le projet de modification numéro 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Chanteix, nous tenons à vous informer qu'en tant que Personne Publique Consultée (PPC), nous avons une remarque qui concerne le nouveau projet de zonage. En effet, la modification sollicitée concerne un projet de construction dont l'usage serait touristique au lieu dit Baspeyrat. L'implantation de la maison et de la piscine n'étant pas imposée (implantation prévisionnelle), nous recommandons de mettre le fond de la parcelle 126 (boisées) en zone N. Il semble aussi que l'accès pourrait être mutualisé avec celui existant. Par ailleurs, il serait utile de rappeler dans le dossier le règlement de la zone UAt. En effet, rien ne nous permet de savoir quelles sont les caractéristiques urbaines, architecturales, environnementales et paysagères autorisées pour de nouvelles constructions sur ce terrain.

Le CAUE ne peut émettre d'avis sur ce projet de modification du PLU qui semble trop permissif.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos respectueuses salutations.

Sandra Nicolle,

Paysagiste/Urbaniste OPQU

45 quai Aristide Briand
19000 TULLE
Tél. 05 55 26 06 48
Courriel contact@caue19.fr



REÇU LE 08 NOV. 2024

A l'attention de Monsieur Mouzat, Maire
Mairie
20, rue Jean Carou
19 330 CHANTEIX

Tulle, le lundi 4 novembre 2024.

Objet : Modification N°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Chanteix

Monsieur le Maire,

Faisant suite à la réception de votre mail de demande d'avis, reçu le 18 octobre dernier, concernant le projet de modification numéro 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Chanteix, nous tenons à vous informer qu'en tant que Personne Publique Consultée (PPC), nous n'avons pas de remarque concernant le nouveau projet de zonage même si nous regrettons que les deux constructions soient prévues dans la zone la plus boisée qui aurait pu être classée en zone N.

Le CAUE émet un avis favorable sur ce projet de modification du PLU.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos respectueuses salutations.

Sandra Nicolle,

Paysagiste/Urbaniste OPQU

45 quai Aristide Briand
19000 TULLE

Tél. 05 55 26 06 48
Courriel contact@caue19.fr

ANNEXES 4, 5, 6 et 7

pdf non Trouvé

MESSES ET ANNIVERSAIRES

La famille remercie par avance toutes les personnes qui prendront part à sa peine, ainsi que les personnels de l'EHPAD d'Egletons pour leur gentillesse et leur dévouement.
PF Gaillard, Egletons (05.55.93.05.30).

Condoléances sur www.dansnoscoeurs.fr

974322

BRIVE — JUGEALS-NAZARETH

M. et Mme TOURNET, et Julie,
M. et Mme CATTIA Nino, et Richarde,
Alain, Michel, Josiane,
Et les bénévoles du secours catholique de Brive
ont la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur Giovanni PIU

survenu le 31 janvier 2025, à l'âge de 89 ans.
Ses obsèques religieuses auront lieu le **mardi 4 février 2025, à 15 heures**, en l'église Sacré-Cœurs-des-Rosiers, à Brive, suivies de l'inhumation au cimetière de Jugeals.
Giovanni repose au funérarium Soulier, 32 bis, avenue Emile Zola, à Brive.
Des dons en faveur du secours catholique sont préférés.

Les proches remercieront par avance toutes les personnes qui s'associeront à leur peine.
PF Soulier, Brive-Malemort (05.55.24.23.14).

Condoléances sur www.dansnoscoeurs.fr

974337



Contactez le service Obsèques

Du lundi au vendredi : 9h - 18h
Samedi : 14h - 18h
Pour une parution le lendemain,
vos avis sont à adresser avant 17h30
(17h le samedi)

04 73 17 31 41 • obsèques@centrefrance.com

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

Commune de Chanteix (19330)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

sur la modification n°2 du plan local d'urbanisme (PLU)

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur la modification n°2 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Chanteix, du **lundi 24 février 2025 au lundi 10 mars 2025** inclus, soit pendant 15 jours consécutifs.
Monsieur René BAUDOUX a été désigné commissaire enquêteur par le vice-président du tribunal administratif de Limoges et monsieur Jean-Marc CROIZET en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Centre MarchésPublics.fr

..... Votre plateforme de gestion



Nouveau

RESTEZ EN VEILLE
et saisissez de nouvelles
opportunités d'affaires

La référence locale
des publications de marchés
des collectivités territoriales.

Une solution de Centre France Pub

Notre équipe d'experts
vous accompagne pour la diffusion
de vos annonces légales

30000
ANNONCES / AN

+ de 400
TIÈRES RÉFÉRENCES

20
ANNÉES D'EXPERIENCE

1
ÉQUIPE D'EXPERTS

04 73 17 31 27 | legales@centrefrance.com
[www.centrefrance.fr/legales.com](http://www.centrefrance.fr/legales)

d'août 2023, quand il a été annoncé que le maire de Chanteix sera élu pour un mandat de 6 ans.

Mais chaque ménage a ses particularités. Les chiens peuvent être sensibles à la solitude, à la séparation, à la frustration, à la tristesse et de la culpabilité. À long terme, ces sentiments négatifs peuvent se transformer en stress chronique ou en dépression.

Faits pour la santé... et quelques inconvénients

Pour briser la solitude ou encore lutter contre la séparation, les chiens sont souvent présentés comme l'une des clés d'une meilleure santé et d'une vie plus heureuse. Mais après avoir interrogé des propriétaires sur les avantages et les défis liés à la possession d'un chien, des chercheurs de l'Université Eötvös Loránd en

Le risque de surdosage potentiellement mortel

Même s'il est souvent bien toléré et est très rarement responsable d'effets indésirables, un surdosage de paracétamol est susceptible de provoquer des lésions graves pour le



Trzykropy-shutterstock

9190006

Commune de Chanteix AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur la modification n°2 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Chanteix, du lundi 24 février 2025 au lundi 10 mars 2025 inclus, soit pendant 15 jours consécutifs. Monsieur René BAUDOIX a été désigné commissaire enquêteur par le vice-président du tribunal administratif de Limoges et monsieur Jean-Marc CROIZET en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en Mairie de Chanteix, pendant la durée de l'enquête, du lundi 24 février 2025 au lundi 10 mars 2025 inclus :

- Du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures,

- à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet, ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la Mairie de Chanteix (adresse : 20 Rue Jean Carou 19330 CHANTEIX).

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique à la Mairie de Chanteix dès la publication du présent avis. Il sera, en outre, également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : www.chanteix.fr

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à mairie@chanteix.fr (mentionner dans l'objet du courriel Enquête PLU Chanteix).

Le commissaire enquêteur sera présent à la Mairie de Chanteix pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le lundi 24 février 2025 de 9 heures à 11 heures,

- le lundi 10 mars 2025 de 14 heures 30 à 17 heures.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la Mairie de Chanteix et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site Internet www.chanteix.fr.

À l'issue de l'instruction, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n°2 du PLU ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de cette approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de madame Adeline Gounet, Secrétaire de Mairie, à la Mairie de Chanteix.

Le Maire, Jean MOUZAT



L'actualité des professionnels du chiffre
et du droit dans le grand Sud-Ouest

par les équipes d'ALC Régie / FM50

Vendez, achetez, trouvez

Zone de diffusion

28 45 89
18 58
03
87 23 63
19 15 43

Centre France
Le Campus Insa à 10 ans

1- Rédigez votre annonce
(1 lettre par case, 1 case entre chaque mot - Évitez les abréviations)

Ligne 1
Ligne 2
Ligne 3
Ligne 4
Ligne 5

Vos rendez-vous
Bonnes affaires mercredi + samedi
Immobilier* jeudi + samedi
Automobile vendredi + samedi
*Localisation du bien et DPE obligatoires.

2- Choisissez votre formule et calculez le prix de votre annonce

Entourcez votre formule	Duo Rendez-vous 1 jour + samedi	Double Duo 2 Rendez-vous 2 jours + 2 samedis	Sixto 6 jours consécutifs	Calculez le prix de votre annonce
1 département	2,20€ la ligne	2,70€ la ligne	3,50€ la ligne	7,40€ la ligne
1,00€ la ligne par dép.	1,35€ la ligne par dép.	1,75€ la ligne par dép.	3,70€ la ligne par dép.	3,70€ la ligne par dép.
Département(s) : 63 ■ 45 ■ 18 ■ 19 ■ 23 ■ 26 ■ 45 ■ 63 ■ 87 ■ 89 ■				€ x lignes =
				€ x lignes x dép =

1 jour au choix
1,00€ la ligne par dép.

Option Photo
Option Cadre
Option Puce X
Option dématérialisation
Mention « Écrire à Centre France Publicité »

40€ + prix de 2 lignes de texte

TOTAL :

3- Vos coordonnées à remplir obligatoirement
(Ces renseignements* ne figureront pas dans l'annonce)

NOM Prénom

Adresse Ville

Code postal e-mail

Tél.

Votre annonce par téléphone au 04 73 17 30 30, de 9 h à 17 h

Votre annonce par mail annonces.cfp@centrefrance.com

Votre annonce par courrier envoyez le document rempli à : Centre France Publicité, service PAT, 45 rue Clos-Four, BP 90124, 63020 Clermont-Ferrand cedex 2

Pour une annonce avec photo, merci de l'envoyer à : annonces.cfp@centrefrance.com

Règlement par chèque à l'ordre de CFP ou par carte bancaire (uniquement par téléphone)

Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.

Centre France PUB.

19360 MALEMORT
Visite à 14h00 - Vente à 14h30

AUDI Q3 2.0 TFSI 220 cv 105775 ES 2015. RENAULT 11 RXE Collection, 92504 kms, 1984, MAZDA CX-5 2 L 150 cv GPS siège chauffant aide au stationnement caméra démarrage sans clé détecteur angle mort frein à main élec. 16S354, GO. 2017. RENAULT CLIO III 1.5 DCI 86 cv, 259650 kms, GO. 2007. HARLEY DAVIDSON Heritage Softail 1340 carbu EVO de 1994 homologuée avec CG.

Photos sur le site : sylvain.fr
Vente au plus offrant et dernier enchâsseur.
Frais en sus 14,28 % TTC (judiciaire)
18 % TTC (volontaire)
(Frais de vente internet en sus)
(TVA récupérable)
Commissaire-priseur chargé de la vente.

LAMONTAGNE.fr

L'ACTU EN DIRECT

LA MONTAGNE
SA à Conseil d'administration au capital de 609.796,07 €
RCS de Clermont-Ferrand n°856.200.159
SIRET 856 200 159 005 10
45, rue du Clos-Four - 63056 CLERMONT-FERRAND Cedex 2.
Téléphone 04.73.171717.
N°TVA : FR40 856 200 159

Président du Conseil d'administration : **M. Alain VEDRINE**
Directrice générale : **Mme Soizic BOUJU**
Directeur de la publication : **M. Thibaud VUITTON**
Directeur éditorial : **M. Stéphane VERGEADE**
Fondateur : **Alexandre VARENNE**
N° CPPAP : 0425 C 86413 - N° CNIL : 21933553.
IMPRIMERIE : GCF - 40, rue Morel-Ladeuil - 63000 Clermont-Ferrand.

I. - **PUBLICITÉ LOCALE : CENTRE-FRANCE PUBLICITÉ**, 45, rue du Clos-Four, 63020 Clermont-Ferrand Cedex 2 :
1) **Publicité commerciale**. - Tél. 04.73.17.30.42.
2) **Petites annonces**. - Tél. 04.73.17.30.30.
3) **Annonces officielles**. - Tél. 04.73.17.31.27.
4) **Emploi / carrières et professions**. - Tél. 04.73.17.31.26.
5) **Avis d'obsèques**. - Tél. 04.73.17.31.41.

II. - **PUBLICITÉ NATIONALE : 366 SAS**, boulevard Murat - CS 51724 - 75771 Paris Cedex 16 :
Publicité commerciale. - Tél. 01.80.48.93.66.

ACPM LE TRI + FACILE

Journal imprimé sur du papier majoritairement produit en Europe à partir de fibres recyclées. L'autoproduction des eaux est de 0,015 kg/t de papier.

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES
Commune de Chantex (19330)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
sur la modification n°2 du plan local d'urbanisme (PLU)

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur la modification n°2 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Chantex, du **lundi 24 février 2025 au lundi 10 mars 2025** inclus, soit pendant 15 jours consécutifs.

Monsieur René BAUDOUX a été désigné commissaire enquêteur par le vice-président du tribunal administratif de Limoges et monsieur Jean-Marc CROZET en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à remplis non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en Mairie de Chantex, pendant la durée de l'enquête, du **lundi 24 février 2025 au lundi 10 mars 2025 inclus** :

- Du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures ;
- à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés

Le public pourra prendre connaissance du dossier et signer ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la Mairie de Chantex (adresse : 20 Rue Jean Carou 19330 Chantex). Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique à la Mairie de Chantex dès la publication du présent avis. Il sera, en outre, également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante www.chantex.fr

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à mairie@chantex.fr (mentionner dans l'objet du courriel Enquête PLU Chantex).

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES
Commune de Chantex (19330)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
sur la modification n°2 du plan local d'urbanisme (PLU)

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur la modification n°2 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Chantex, du **lundi 24 février 2025 au lundi 10 mars 2025** inclus, soit pendant 15 jours consécutifs.

Monsieur René BAUDOUX a été désigné commissaire enquêteur par le vice-président du tribunal administratif de Limoges et monsieur Jean-Marc CROZET en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à remplis non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en Mairie de Chantex, pendant la durée de l'enquête, du **lundi 24 février 2025 au lundi 10 mars 2025 inclus** :

- Du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures ;
- à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés

Le public pourra prendre connaissance du dossier et signer ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la Mairie de Chantex (adresse : 20 Rue Jean Carou 19330 Chantex). Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique à la Mairie de Chantex dès la publication du présent avis. Il sera, en outre, également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante www.chantex.fr

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à mairie@chantex.fr (mentionner dans l'objet du courriel Enquête PLU Chantex).

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES
Commune de Chantex (19330)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
sur la modification n°2 du plan local d'urbanisme (PLU)

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur la modification n°2 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Chantex, du **lundi 24 février 2025 au lundi 10 mars 2025** inclus, soit pendant 15 jours consécutifs.

Monsieur René BAUDOUX a été désigné commissaire enquêteur par le vice-président du tribunal administratif de Limoges et monsieur Jean-Marc CROZET en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à remplis non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en Mairie de Chantex, pendant la durée de l'enquête, du **lundi 24 février 2025 au lundi 10 mars 2025 inclus** :

- Du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures ;
- à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés

Le public pourra prendre connaissance du dossier et signer ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la Mairie de Chantex (adresse : 20 Rue Jean Carou 19330 Chantex). Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique à la Mairie de Chantex dès la publication du présent avis. Il sera, en outre, également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante www.chantex.fr

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à mairie@chantex.fr (mentionner dans l'objet du courriel Enquête PLU Chantex).

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES
Commune de Chantex (19330)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
sur la modification n°2 du plan local d'urbanisme (PLU)

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur la modification n°2 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Chantex, du **lundi 24 février 2025 au lundi 10 mars 2025** inclus, soit pendant 15 jours consécutifs.

Monsieur René BAUDOUX a été désigné commissaire enquêteur par le vice-président du tribunal administratif de Limoges et monsieur Jean-Marc CROZET en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à remplis non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en Mairie de Chantex, pendant la durée de l'enquête, du **lundi 24 février 2025 au lundi 10 mars 2025 inclus** :

- Du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures ;
- à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés

Le public pourra prendre connaissance du dossier et signer ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la Mairie de Chantex (adresse : 20 Rue Jean Carou 19330 Chantex). Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique à la Mairie de Chantex dès la publication du présent avis. Il sera, en outre, également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante www.chantex.fr

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à mairie@chantex.fr (mentionner dans l'objet du courriel Enquête PLU Chantex).

Announces classées

19

Le commissaire enquêteur sera présent à la Mairie de Chanteix pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le **lundi 24 février 2025 de 9 heures à 11 heures**,
 - le **lundi 10 mars 2025 de 14 heures 30 à 17 heures**.
- A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la Mairie de Chanteix et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site internet www.chanteix.fr.
- A l'issue de l'instruction, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n°2 du PLU ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de cette approbation.
- Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de madame Adeline Goumet, Secrétaire de Mairie, à la Mairie de Chanteix. Le Maire, Jean MOUTAT

265782



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

- IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR**
Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : SYNDICAT MIXTE BELLOVIC
8 Côte de Pierrelacade 19500 Meyssac
Tél : 05 55 84 03 58
Adresse internet du profil acheteur : <https://achatpublic.com>
- OBJET DE LA CONSULTATION ET DESCRIPTIONS**
Accord cadre à bons de commande amité 2025 : Modernisation de la voirie rurale et communale non communautaire.
L'accord-cadre n'est pas reconductible.
- Mode** : Procédure adaptée ouverte
- Type de marché** : Marché de Travaux
- Lieu d'exécution** : Territoire du syndicat mixte Bellovic
- 3 - PROCEDURE DE PASSATION**
La procédure de passation utilisée est la procédure adoptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1^{er} du Code de la Commande Publique.
- 4 - DESCRIPTION**
Le marché concerne un accord-cadre à bons de commande pour la réalisation du programme d'entretien des voiries sur le territoire du syndicat mixte Bellovic. Les lieux d'exécution des travaux sont précisés dans chaque bon de commande et seront sur le territoire de la commune. Les montants minimum et maximum de l'accord-cadre sont fixés respectivement comme suit :
- Montant minimum : 200 000€ H.T.
- Montant maximum : 500 000,00€ H.T.
- 5 - DELAI D'EXECUTION**
Pour ce chantier, le délai :
- de préparation sera de 1 mois à partir de la date d'émission du bon de commande à compter de l'émission de l'ordre de service correspondant
- d'exécution sera de 1 mois à partir de la date de fin de préparation de chantier pour un démarrage souhaité mai-juin 2024 dès émission de l'ordre de service correspondant.

Ces informations sont données à titre indicatif. Seuls les ordres de services acteront les délais du chantier. L'exécution du marché débitera à compter de la date fixée par ordre de service.

6 - MODALITES FINANCIERES : Cf. CCAP

7 - FORME JURIDIQUE QUE DEVRA REVÊTIR LE GROUPEMENT D'OPÉRA-

PETITES ANNONCES

Votre petite annonce par téléphone ou par mail

04.73.17.30.30

annonces.cfp@centrefrance.com

BONNES AFFAIRES

MARIAGES RENCONTRES

AGENCES

AGENCES

X NI CLUB NI AGENCE, + de 3.400 annonces de particulier à particulier avec téléphone pour des rencontres sérieuses. - POINT RENCONTRES MAGAZINE, documentation gratuite sous pli discret, tél. 0.800.02.88.02. appel & service gratuits + www.primag.fr

VOYANCE

AGRICULTURE

VEND FOIN, récolte 2024. - Tél. 05.55.85.53.12 après 19 heures. 421044

INFO SERVICE

VOYANCE

GRAND MARABOUT AFRICAINE, expérimenté, sérieux, tous domaines, 8 h - 21 h, RC 88153944. MONSIEUR KARIM, tél. 06.13.05.00.08. 418513

VOUS AVEZ VOTRE VÉHICULE ICI

POUR LE PLAISIR, Sylvie 64 a, ch. H ouvert, pr rel. amoureuse par tél. _ABI, tél.0895.10.06.62-0.80 € / m n + p x appel RC442035499 410679

VEHICULES

VENTE VEHICULES TOISIRS

MOBILHOMES

MOBILHOME 8.6X3 m, isolé, 10.750 € HT, livré. - WWW.HALLES-FOREZIENNES S. C. O. M., tél. 06.80.59.35.59. 412510

EMPLOIS

DEMANDES EMPLOI

ELECTRICIEN retraité, cherche à garder une propriété. CESU accepté. _ Tél.07.71.20.08.15 421022

FINI LA SOLITUDE, découvrez des centaines de personnes seules prêtes à faire des rencontres sérieuses entre particulier sur votre région. - SPC, tél. 0.805.03.10.03, appel gratuit, siren 419194 85240777.

TÉLÉPHONE

JOSY 58 ANS veuve séduisante ch. H. pour partager moment complice et plus par tél., RC 501004089. - SD, tél. 0895.10.23.43, 0,80 €/min + prix appel. 421991

AGENCES

X NI CLUB NI AGENCE, + de 3.400 annonces de particulier à particulier avec téléphone pour des rencontres sérieuses. - POINT RENCONTRES MAGAZINE, documentation gratuite sous pli discret, tél. 0.800.02.88.02. appel & service gratuits + www.primag.fr

VOYANCE

JEUNE FEMME, douce, ch. H 45 / 60 a, pr rel. festive et tendre par tél. - A B Y, tél.0895.10.06.61-0.80 € / m n + p x appel RC442035499 410683

DEMANDES EMPLOI



ANNONCES LÉGALES

La Vie Corrézienne
Vendredi 28 février 2025

53

9190327

Commune de Chanteix AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur la modification n°2 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Chanteix, du lundi 24 février 2025 au lundi 10 mars 2025 inclus, soit pendant 15 jours consécutifs. Monsieur René BAUDOUX a été désigné commissaire enquêteur par le vice-président du tribunal administratif de Limoges et monsieur Jean-Marie CHROIZET en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en Mairie de Chanteix, pendant la durée de l'enquête, du lundi 24 février 2025 au lundi 10 mars 2025 inclus :

- Du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures,
- à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés
- Le public pourra prendre connaissance du dossier et signer ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la Mairie de Chanteix (adresse : 20 Rue Jean Carou 19330 CHANTEIX).
- Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique à la Mairie de Chanteix dès la publication du présent avis. Il sera, en outre, également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : www.chanteix.fr
- Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à mairie@chanteix.fr (mentionner dans l'objet du courriel Enquête PLU Chanteix).
- Le commissaire enquêteur sera présent à la Mairie de Chanteix pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le lundi 24 février 2025 de 9 heures à 11 heures,
- le lundi 24 février 2025 de 14 heures 30 à 17 heures.
- A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la Mairie de Chanteix et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site Internet www.chanteix.fr
- A l'issue de l'instruction, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n°2 du PLU ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de cette approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de madame Adeline Gounet, Secrétaire de Mairie, à la Mairie de Chanteix.
Le Maire, Jean MOUZAT

9190455

Identification de l'organisme qui passe le marché : COMMUNE DE NEUVIC

MAIRIE
19160 NEUVIC
TEL 05 55 95 80 16
Objet du marché : TRAVAUX : PROGRAMME VOIRIE 2025
- TRANCHE FERME (Travaux en enduit) ;
- Reprofilage VC 74 (1710 m) ; VC 208 (680 m) ; VC 11 (1100m) ; Lotissement Rue des Chênes (660 m) ; VC 86 (475 m) ; VC 113 (1075 m)
- Renforcement VC «Fontloubé (69 m) ; VC 115 «Fontloubé» (170 m) ; VC «Espinasse» (175 m) ; VC 155 (60 m) ; parking école maternelle (750 M2) avec signalisation horizontale.
- TRANCHE OPTIONNELLE (Travaux en enduit) :
- Renforcement VC 79 (65 m)

Les observations individuelles de travaux par affaire figurent à la PAGE 3 du RPC

2-021901168

BORDAS ET FILS

Société par actions simplifiée
au capital de 20 000 euros
Siège social : MOULIN DE LA BORDE
19510 SALON LA TOUR
327 557 617 RCS BRIVE

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 29 septembre 2023, il résulte que les mandats de Monsieur JULIEN CARREAU, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société CABINET LE PROVOSTI, Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.

POUR AVIS Le Président.

2190029

FIDAL AVOCATS

Suivant acte SSP en date à BRIVE (19) du 17.01.2025, enregistré au SPFE de la Corrèze le 31.01.2025, dossier 202500002552, référence 1904P01 2025 A 00117, la société PERCHEE SARL au capital de 500 €, sise à SAINT-ROBERT (19310) - 23 place de la Prévôté, RCS BRIVE 901 960 161, a vendu à la société TOSA, SARL au capital de 5 000 €, ayant son siège à SEGOZAC (19310) - 509 route de Saint-Robert 938 758 976 RCS BRIVE, un fonds de commerce de café, petite restauration, expositions, animations, concerts, licence III sis et exploité à SAINT-ROBERT (19310) - 23 place de la Prévôté, pour lequel le vendeur est immatriculé au RCS BRIVE sous le n°901 960 161, moyennant le prix principal de 10 000 €, s'appliquant aux éléments incorporels pour un montant de 7 000 € et de 3 000 € pour les éléments corporels. L'entrée en jouissance est intervenue le 17.01.2025.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales, au Cabinet FIDAL, sis à BRIVE (19100) Immeuble Kennedy, 1 Rue du général Guédin.
Pour avis.

2-03190271

2-03190187



SELARL HORIZON
CONSEILS
SOCIÉTÉ D'AVOCATS
Barreau de
BRIVE-LA-GAILLARDE
17, Rue Fernand DELMAS
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tel : 05 55 24 44 23

Aux termes d'une AGE en date du 30 décembre 2024, les associés de la société S.A.S PIPS, société par actions simplifiée au capital social de 3.000€ dont le siège social sis La Gare, 19270 USSAC, inscrite au RCS de BRIVE LA GAILLARDE N°815 008 644 ont :

- nommé Monsieur Jérémie MERCIER demeurant 107 route de Coignac, 19360 DAMPNIAT en qualité de Président en remplacement de Monsieur Sébastien TORRECILLAS, démissionnaire.

**POUR AVIS
Le Président**

2190100

Par AGE du 30.12.2024, les associés de la Société civile LEONALE en liquidation au capital de 1.000 €, dont le siège est 16 rue Léon Cladel 19100 BRIVE, RCS BRIVE n°849.329.628, ont donné quitus au liquidateur, Madame Alexia DESSENDIER, demeurant à BRIVE (19) 16 rue Léon Cladel et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation, seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de BRIVE.

2-01190149

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

SCI DES EAUX VIVES

Au capital de 2 000,00 euros,
Siège social : 45 Boulevard Foch
19000 TUILLE
SIREN : 933 126 773

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 30 janvier 2025, les associés de la SCI DES EAUX VIVES ont procédé à un transfert de siège social à compter de ce même jour.

2-01190182

MCM AVOCAT

DEJANTE EAU ET ENVIRONNEMENT SUD OUEST

Société à responsabilité limitée
au capital de 15 000 euros
Siège social :
26 Avenue Capitaine André Buffet
19100 BRIVE
488 743 972 RCS BRIVE

Transfert de siège social

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31/01/2025, il a été décidé de transférer le siège social et 19 Rue Jacquard - 19360 MALEMORT et ce, à compter du 31/01/2025. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au RCS de BRIVE

2-03190298



U2P

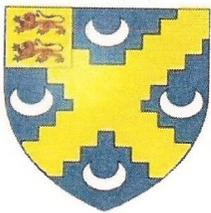
Société par actions simplifiée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 2 rue Jules Bouchet
Zone Industrielle Cap Cana
19100 BRIVE LA GAILLARDE
821 408 424 RCS BRIVE

Par décisions de l'Associée Unique du 13/02/2025, il résulte que :

- Monsieur Jean-Joseph, René, Paulin SALESSE, demeurant 8 rue Marcel Crouzat, 19100 BRIVE-LA-GAILLARDE, a été nommé en qualité de Président en remplacement de Madame Sandrine LACON épouse SALESSE, démissionnaire ;
- L'Associée Unique a pris acte de la démission de Monsieur Stéphane CHEBASSIER de ses fonctions de Directeur Général et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

POUR AVIS

ANNEXE 8



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Jean MOUZAT, Maire de Chanteix, certifie que l’arrêté municipal en date du 17 janvier 2025 et l’avis d’ouverture d’enquête publique concernant la modification n°2 du Plan Local d’Urbanisme ont été affichés du vendredi 7 février 2025 au lundi 10 mars 2025 inclus.

Fait à Chanteix, le 7 février 2025.

Le Maire,
Jean MOUZAT



ANNEXE 9

René Baudoux
Bellevue
453 route des Crêtes
19130 Saint Aulaire
06 08 03 24 40
renebaudoux@yahoo.fr

le 12 mars 2025

Le commissaire enquêteur
à
Monsieur le Maire de Chanteix
20 rue Jean Carou
19330 CHANTEIX

Objet : Remise du procès-verbal de synthèse
Enquête publique sur la modification de droit
commun du PLU de la commune de Chanteix

P.J : Un exemplaire du procès-verbal
accompagné des remarques du public

Monsieur le Maire

Conformément à l'article R.123-18 du code de l'environnement et en vertu de votre arrêté du 17 janvier 2025, je vous prie de trouver ci-joint le procès-verbal de synthèse des observations ayant trait à l'enquête publique qui s'est déroulée du lundi 24 février 2025 au lundi 10 mars 2025 accompagné des contributions du public.

Je vous remercie de bien vouloir m'adresser réglementairement dans un délai de 15 jours conformément à l'article R-123-18 du code de l'environnement un mémoire en réponse aux questions posées.

Pour des raisons pratiques, le fichier du PVS qui vous est transmis n'est pas transformé en PDF pour vous permettre de me répondre directement sur le document toujours sans transformation en PDF sans que j'ai besoin de ressaisir vos réponses dans le rapport final.

Vos réponses pourront être saisies dans une couleur permettant de les distinguer plus aisément dans le rapport final.

Vous voudrez bien également revêtir de votre signature le courrier de transmission ci-joint et me le transmettre par courriel.

Je me tiens évidemment à votre disposition pour toute précision souhaitée.

Je vous remercie et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Adressé par le commissaire enquêteur
le 12 mars 2025

René BAUDOUX


Pris connaissance
le

Le Maire

Enquête publique du lundi 24 février 2025 au lundi 10 mars 2025 (15 jours) prescrite par arrêté du maire de Chanteix du 17 janvier 2025 portant sur la modification de droit commun n° 2 du plan local d'Urbanisme de la commune de Chanteix.

Cette modification concerne :

- l'ouverture à l'urbanisation en zone à urbaniser dédiée aux activités d'hébergement touristique (1AUt) d'une zone actuellement à urbaniser, destinée à l'urbanisation ultérieure (2AU), située au lieu-dit « Baspeyrat » ;
- la réduction d'une zone urbaine dédiée aux activités d'hébergement touristiques (UAt), contiguë de la nouvelle zone 1AUt ;
- l'ajout d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) sur la nouvelle zone 1AUt ;
- la création du règlement écrit de la nouvelle zone 1AUt.

Procès verbal de synthèse

**des observations émises par le public,
des remarques des services et du commissaire enquêteur**

1 -La participation du public

La participation a été très faible puisque quatre personnes seulement sont venues consulter le dossier en mairie dont les porteurs du projet, Madame et Monsieur BORDAS, qui ont échangé des informations avec le commissaire enquêteur et deux voisines, Madame GOUNET Florence qui a mentionné une observation sur le registre d'enquête et sa fille Corine GOUNET qui n'a pas souhaité faire de remarque écrite.

Il n'y a pas eu de courrier ni de courriel parvenu en mairie concernant l'enquête.

2 -Remarque des services

- Dans sa réponse du 8 novembre 2024 à la demande d'avis de la commune sur le projet de modification numéro 2 du PLU de la commune de Chanteix, le CAUE en tant que Personne Publique Consultée **regrette que les deux constructions soient prévues dans la zone la plus boisée qui aurait pu être classée en zone N.**

Que pensez-vous de cet avis?

Ne croyez-vous pas qu'il y aurait lieu que l'implantation des futurs bâtiments tienne étroitement compte des arbres existants sur la parcelle afin d'éviter que soient « sacrifiés » des arbres de qualité et ceux présentant un certain intérêt qui pourraient interférer avec l'implantation des futurs bâtiments telle qu'elle est envisagée actuellement ?

- La note technique du bureau d'études qui présente le projet de modification n°2 du PLU a identifié dans le cadre de la future OAP le maintien des alignements d'arbres existants au long des voies mais il y a aussi d'autres arbres de facture intéressante à l'intérieur de la parcelle 126 notamment. Il s'agit essentiellement de feuillus et de quelques résineux localisés notamment dans la pointe de ladite parcelle.

Afin de protéger de la disparition les arbres intéressants un professionnel (paysagiste par exemple) pourrait réaliser **un relevé de boisement sur l'ensemble du secteur** avant d'en intégrer les principes de protection dans les dispositions de la future OAP pour protéger lesdits arbres d'un risque de destruction lors de la réalisation des constructions projetées.

Cette mesure qui permettrait de contribuer au maintien de l'environnement boisé du secteur vous semble-t-elle appropriée?

3 -Observation du commissaire enquêteur

- La modification n°2 du PLU de Chanteix a été initiée pour permettre la réalisation d'un projet touristique.

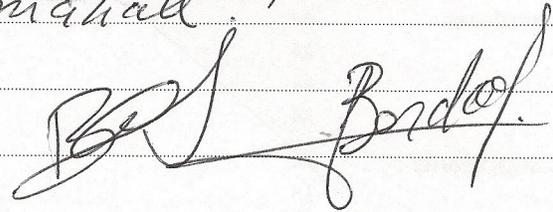
Une telle procédure bien que limitée dans le cas présent à un cas particulier est loin d'être anodine. Elle peut être assez coûteuse et afin d'en optimiser le coût le commissaire enquêteur se demande si la commune n'aurait pas pu profiter des circonstances pour traiter si nécessaire à cette occasion et de manière regroupée plusieurs changements relevant de la procédure de modification de droit commun et réaliser ainsi un certain « toilettage » de son document.

Quelle réponse suscite de votre part cette remarque ?

M. et Madame Bordas Jean François et
Béatrice.

Nous sommes venus en mairie ce jour
afin de consulter le PLU envisagé.

Nous ~~avons~~ sommes ravis de constater
que la modification correspond bien à
notre demande initiale.

 Bordas

M. et Mme Gounet Florence, Jacques
Nous avons pris connaissance de votre projet, nous
tenons à vous savoir contenu que sont mari et
chasseur nous avons des chiens de chasses.

Subceptible d'apporter des nuisances, de par leur
aboiement.

Nous apportons notre attention à ce que le projet
reste dans le cadre fixé dans la note technique,
à savoir 2 hébergements.



ANNEXE 10

Enquête publique du lundi 24 février 2025 au lundi 10 mars 2025 (15 jours) prescrite par arrêté du maire de Chanteix du 17 janvier 2025 portant sur la modification de droit commun n° 2 du plan local d'Urbanisme de la commune de Chanteix.

Cette modification concerne :

- l'ouverture à l'urbanisation en zone à urbaniser dédiée aux activités d'hébergement touristique (1AUt) d'une zone actuellement à urbaniser, destinée à l'urbanisation ultérieure (2AU), située au lieu-dit « Baspeyrat » ;
- la réduction d'une zone urbaine dédiée aux activités d'hébergement touristiques (UAt), contiguë de la nouvelle zone 1AUt ;
- l'ajout d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) sur la nouvelle zone 1AUt ;
- la création du règlement écrit de la nouvelle zone 1AUt.

Procès verbal de synthèse

des observations émises par le public, des remarques des services et du commissaire enquêteur

1 -La participation du public

La participation a été très faible puisque quatre personnes seulement sont venues consulter le dossier en mairie dont les porteurs du projet, Madame et Monsieur BORDAS, qui ont échangé des informations avec le commissaire enquêteur et deux voisines, Madame GOUNET Florence qui a mentionné une observation sur le registre d'enquête et sa fille Corine GOUNET qui n'a pas souhaité faire de remarque écrite.

Il n'y a pas eu de courrier ni de courriel parvenu en mairie concernant l'enquête.

2 -Remarque des services

- Dans sa réponse du 8 novembre 2024 à la demande d'avis de la commune sur le projet de modification numéro 2 du PLU de la commune de Chanteix, le CAUE en tant que Personne Publique Consultée **regrette que les deux constructions soient prévues dans la zone la plus boisée qui aurait pu être classée en zone N.**

Que pensez-vous de cet avis?

Ne croyez-vous pas qu'il y aurait lieu que l'implantation des futurs bâtiments tienne étroitement compte des arbres existants sur la parcelle afin d'éviter que soient « sacrifiés » des arbres de qualité et ceux présentant un certain intérêt qui pourraient interférer avec l'implantation des futurs bâtiments telle qu'elle est envisagée actuellement ?

La zone est la plus boisée dans l'extrême pointe de la parcelle sur laquelle il n'est rien prévu. Ailleurs, et notamment où seront implantés les constructions, c'est un boisement naturel qui s'est opéré faute d'entretien du fond. Les propriétaires sont tout à fait d'accord pour conserver le maximum d'arbres ce qui fera le charme de ce futur lieu touristique.

- La note technique du bureau d'études qui présente le projet de modification n°2 du PLU a identifié dans le cadre de la future OAP le maintien des alignements d'arbres existants au long des voies mais il y a aussi d'autres arbres de facture intéressante à l'intérieur de la parcelle 126 notamment. Il s'agit essentiellement de feuillus et de quelques résineux localisés notamment dans la pointe de ladite parcelle.

Afin de protéger de la disparition les arbres intéressants un professionnel (paysagiste par exemple) pourrait réaliser **un relevé de boisement sur l'ensemble du secteur** avant d'en intégrer les principes de protection dans les dispositions de la future OAP pour protéger lesdits arbres d'un risque de destruction lors de la réalisation des constructions projetées.

Cette mesure qui permettrait de contribuer au maintien de l'environnement boisé du secteur vous semble-t-elle appropriée?

Je pense que les propriétaires sont assez responsables en matière de protection de la nature pour qu'on puisse leur faire confiance en matière

d'aménagement de ce lieu. Il tombe sous le sens que les alignements et les plus beaux spécimens seront préservés.

3 -Observation du commissaire enquêteur

- La modification n°2 du PLU de Chanteix a été initiée pour permettre la réalisation d'un projet touristique.

Une telle procédure bien que limitée dans le cas présent à un cas particulier est loin d'être anodine. Elle peut être assez coûteuse et afin d'en optimiser le coût le commissaire enquêteur se demande si la commune n'aurait pas pu profiter des circonstances pour traiter si nécessaire à cette occasion et de manière regroupée plusieurs changements relevant de la procédure de modification de droit commun et réaliser ainsi un certain « toilettage » de son document.

Quelle réponse suscite de votre part cette remarque ?

Il est bien évident que la collectivité souhaitait aller plus loin dans le toilettage du document. Cependant, toutes les propositions nouvelles qui l'auraient permis n'ont pas été retenues par les différentes personnes associées.